

COMPTE-RENDU ADMINISTRATIF
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
QUI S'EST TENUE LE JEUDI 24 MARS 2016

Le vingt quatre mars deux mil seize à vingt heures, le Conseil Municipal de Rosselange s'est réuni salle des séances de la mairie, sous la présidence de M. MATELIC Vincent, Maire

Etaient présents :

M. SCHONS Bernard – M. VISCERA Joseph - M. WEILER Jean-Paul – Mme CLAUSSE Danièle - Mme SEEMANN Michèle - Mme TARNAWSKI Véronique, **Adjoint**
M. CLAUSSE Bernard – Mme HEMMER Patricia – M. OBERTI Gilles - Mme HENNEQUIN Michèle – Mme SOMMI Christiane - M. DI GIANDOMENICO Marc – Mme SUPPI Adeline – M. KLEIN Thierry - Mme WOZNIAK Charlotte – Mme DELOFFRE Valérie – M. CASTELAIN Christophe – Mme MARIANI Sandra – M. CANNAROZZO Angelo – Mme FAHLBUSCH Sophie, **Conseillers**

Procurations :

M. BELLONI Daniel à Mme CLAUSSE Danièle
M. BRUZZESE Tony à M. DI GIANDOMENICO Marc

POINT 1.-

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 JANVIER 2016

Le compte-rendu de la séance du jeudi 21 janvier 2016 est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

POINT 2.-

VOTE DU TAUX DES 4 TAXES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité moins deux voix contre, décide de VOTER pour l'année 2016 les taux des quatre taxes locales comme suit :

Taxe d'Habitation :	21,99 %
Taxe Foncière Bâtie :	22,80 %
Taxe Foncière Non Bâtie :	97,72 %
CFE :	23,54 %

Ce qui correspond à une hausse de 5 % par rapport aux taux de 2015.

POINT 3.-

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET COMMUNAL

Le Maire quitte la salle au moment du vote.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Compte Administratif de l'exercice 2015 arrêté comme suit :

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>RESTES A REALISER</u>
Dépenses :	2 132 179,88 €	618 386,40 €	199 601,38 €
Recettes :	2 620 520,57 €	611 705,73 €	103 184,26 €
Excédent :	488 340,69 €		
Déficit :		6 680,67 €	96 417,12 €

POINT 4.-

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après avoir examiné et approuvé le Compte Administratif 2015, constatant que celui-ci fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement	182 768,80
- un excédent reporté de	305 571,89
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	488 340,69
- un déficit d'investissement de	- 6 680,67

- un déficit des restes à réaliser de	- 96 417,12
soit un besoin de financement de	103 097,79

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	- 103 097,79
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	385 242,90
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	- 6 680,67

POINT 5.-

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur MATELIC Vincent, Maire de la Commune, après avoir délibéré,

A l'unanimité

Vote le budget communal 2016 qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à 2 546 551,90 € et en recettes et dépenses d'investissement à 2 187 498,05 €

POINT 6.-

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET COMMUNAL

Considérant l'identité des valeurs entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion de Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte, le compte de gestion de Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques pour l'exercice 2015, concernant le budget Communal.

POINT 7.-

SPECTACLE LES 3 CHARDONS

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer le contrat avec la Compagnie 3 CHARDONS, pour une représentation du spectacle pour enfants de Jean-Pierre IDATTE intitulé « GIGOTE ET LE DRAGON », au prix de 580,00 € TTC.

La représentation aura lieu à la salle des fêtes du Fort Chabrol le JEUDI 15 DECEMBRE 2016.

POINT 8.-

DEMANDE DE SUBVENTION – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention au titre de la remise à niveau des collections de base de la bibliothèque municipale de Rosselange avec engagement à porter cette subvention au budget communal et à acquérir les ouvrages au titre communal. La commune s'engage à respecter les conditions d'octroi suivantes :

- la bibliothèque sera ouverte au minimum 6 heures par semaine (ce qui est déjà le cas à Rosselange)
- la commune continuera à verser au minimum un euro par habitant et par an pour les acquisitions des documents de la bibliothèque (hors aide forfaitaire du Département de la Moselle)
- la commune propose la gratuité aux personnes de moins de 17 ans
- la personne référente de la bibliothèque a déjà suivi la formation de base
- la commune s'engage à proposer des actions culturelles destinées à toucher le public prioritaire visé dans le cadre des événements départementaux « Insolivres » ou « Lire en Fête... partout en Moselle »
- les acquisitions se feront dans une librairie spécialisée
- la commune accepte l'accompagnement du référent de territoire de la DLPB
- la commune doit respecter la charte d'accueil des publics prioritaires du Département de la Moselle (petite-enfance, adolescents, personnes handicapées, personnes éloignées du livre, seniors)
- la subvention porte sur les acquisitions pour des documents constitutifs d'une collection de base adaptée à la population de la commune
- la commune porte cette subvention au budget et va acquérir les ouvrages au titre communal

Pour information, cette subvention est fixée à un montant maximum de 1 200,00 € pour l'année 2016.

POINT 9.-

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 04/02/2016 concernant les tableaux d'avancement de grade pour l'année 2016 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 01/04/2016 :

- création d'un poste d'animatrice principale de 2^{ème} classe à temps complet (35 h/semaine)
- création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet (30 h/semaine)
- création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet (35 h/semaine)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs comme suit **à compter du 01/05/2016** :

- création d'un poste d'attaché principal à temps complet (35 h/semaine)

POINT 10.-

CONGRES DES MAIRES : ANNEE 2016

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de prendre en charge les frais d'inscription et de transport de Monsieur MATELIC Vincent et de Monsieur CANNAROZZO Angelo se rendant au congrès des Maires de l'AMF en juin 2016.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de prendre en charge les frais de transport des élus qui se rendront au salon du congrès des Maires.

Les frais d'hébergement et de restauration restant à la charge des participants.
Les intéressés ont quitté la salle au moment du vote et n'ont pas pris part au vote.

Les crédits sont prévus au BP 2016.

POINT 11.-

RAPPORT DU SISCODIPE – ANNEE 2014

Rapporteur : M. WEILER Jean-Paul

M. WEILER Jean-Paul présente le rapport annuel du SISCODIPE de l'année 2014.

POINT 12.-

TRAVAUX SYLVICOLES – ANNEE 2016

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'accepter le programme de travaux présenté par l'ONF pour l'année 2016 :

- travaux sylvicoles pour un montant estimé à 7 650,00 €HT

POINT 13.-

PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES DE LA MAIRIE

Le Maire souhaitant prendre en charge ses frais de communications téléphoniques,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (M. le Maire ne prenant pas part au vote), fixe le plafond mensuel des communications téléphoniques prises en charge par le Maire à 15 €TTC, à compter du 1^{er} avril 2016.

La séance est levée à 21 h 15.

LE SECRETAIRE DE SEANCE :
Christophe CASTELAIN

Fait à Rosselange, le 29/03/2016

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

LE MAIRE :

Vincent MATELIC